

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
COMMUNE DE MARLY  
**ARRETE DU MAIRE n° 42/2025**

**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement**  
**Aire de Jeux croisement Rues Saint Vincent de Paul et de la Croix Saint Joseph**

**Le Maire de Marly,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société GRDF, en date du 4 février 2025

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de maintenance sur les robinets de réseau gaz au niveau de l'aire de jeux située au croisement des rues Saint Vincent de Paul et de la Croix Saint Joseph à Marly, par la société SADE pour le compte de GRDF,

- **Entre le 1<sup>er</sup> et le 25 avril 2025 sur une période d'une journée**

**ARRETE**

**Article 1 :** Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés, la chaussée sera rétrécie à la circulation le temps de l'intervention, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant à l'avant du chantier.

**Article 2 :** La signalisation sera mise en place par la société GRDF chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** La société GRDF devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société GRDF et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la SADE,  
Monsieur le Directeur de GRDF,  
Monsieur le Directeur de RESEDA  
Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau  
de l'Eurométropole de Metz,  
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 06 février 2025

Pour le Maire

Adjoint chargé de l'urbanisme,  
des travaux et de la circulation



Michel LISSMANN